



CACES chariots automoteurs - 1 Catégorie : 3 ou 5 - Perfectionnement (ECF)

Les + de cette formation

Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.

Tarif : 430 € HT

Durée : 21h

Pour qui ?

Toute personne titulaire du Certificat de Capacité Professionnelle (CCP) ou autre attestation de formation.

AVERTISSEMENT :

Le CACES® seul ne permet pas la conduite de chariots. L'employeur doit délivrer une autorisation de conduite, au vu : De l'aptitude médicale, après s'être assuré que le salarié a une bonne connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

Pré requis

Toute personne ayant exercé le métier de cariste occasionnellement et voulant approfondir ses compétences.

Toute personne ayant causé un accident de chariot automoteur entraînant un arrêt de travail.

Objectifs de formation

Utiliser un chariot de manutention à conducteur porté dans le respect des règles de sécurité.

Programme détaillé

d'expert, éclairer une décision à prendre.

Moyens pédagogiques

Salles de cours équipées.

Utilisation de chariots automoteurs à conducteur porté à charges hétérogènes conformément à la recommandation R 389 de la CNAM.

Terrain avec aire d'évolution.

Organisation par ateliers pédagogiques.

Observations

Pas de prise en charge du repas

Responsable pédagogique

Enseignants qualifiés ECF. Testeurs reconnus aptes à la fonction par un organisme certificateur de qualification

Prochaine(s) session(s)

21 au 23 février 2012 - Dammartin en Goëlle (Paris)

6 au 8 mars 2012 - Fontenay-sous-bois (Paris)

3 au 5 avril 2012 - Dammartin en Goëlle (Paris)

22 au 24 mai 2012 - Fontenay-sous-bois (Paris)

5 au 7 juin 2012 - Dammartin en Goëlle (Paris)